



Les championnats de France de Cyclisme
"20^{ème} contre la montre" et "38^{ème} course en ligne" des
Sapeurs-Pompiers Valbonne Sophia Antipolis (Alpes Maritimes)
Samedi 8 et dimanche 9 octobre 2022



ATTESTATION DE DECHARGE A L'ORGANISATEUR
20^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CYCLISME 'CONTRE LA MONTRE
DES SAPEURS-POMPIERS VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS (Alpes Maritimes)
SAMEDI 8 octobre 2022

Je, soussigné, Mme/Mr _____ atteste ne pas être détenteur d'une licence de conducteur FFC.

Dans le cadre du 20^{ème} Championnat de France de cyclisme "contre la montre" des Sapeurs-Pompiers, le samedi 8 octobre 2022 à Valbonne Sophia Antipolis (Alpes Maritimes), je demande à l'organisateur l'habilitation pour suivre le coureur, N° de dossard :

N° :

Rempli par l'organisateur

Je m'engage, dans ce cadre à respecter le code de la route et à obtempérer aux injonctions du jury national de la CFCSP/FFC/FNSPF, du jury des arbitres de la FFC et des signaleurs situés aux intersections du circuit.

Je décharge, le comité d'organisation de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes Maritimes, des championnats de France de cyclisme de l'épreuve du contre la montre des Sapeurs-Pompiers 2022, en cas d'accident ou de tout autre incident que je pourrais occasionner.

Fait à _____, le ____/____ 2022

Pour valoir ce que de droit.

Signature